

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 16 Juin 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de juin, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.

Délégués titulaires présents :

M. BERNADET Pascal ; M. CASSIAU Pascal ; M. CASTAINGTS Marc ; M. CASTEL Philippe ; M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; M. COLIN Hubert ; M. COUBLUCQ Laurent ; M. CRABOS Robert ; M. DAVANTES Jean-Charles ; M. DUBOY Jean-Claude ; MME. DUCASSE Catherine ; M. DULAYET Maurice ; M. DUTREUILH Damien ; MME. ERIDIA Martine ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LALANNE Philippe ; MME. LANUQUE Véronique ; MME. LEENKNEGT Virginie ; M. LOCARDEL Gérard ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; M. NOGUÈS David ; M. PEDEGERT Daniel ; M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants présents :

M. CARRERE Baptiste ; M. LAFERRERE Yannick

Délégués titulaires excusés :

M. ARRAMON Xavier ; M. BIENAIME Florian ; M. CARRERE Christian ; M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre ; MME. FOURCADE Sandrine ; M. GARBAY Vincent ; M. GOUAILLARDOU Frédéric ; M. HUSTET Hervé ; M. LABORDE Philippe ; M. LABORDE-RAYNA Philippe ; M. MAYSONNAVE Jean-Michel ; MME. MINELLE Céline ; M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre ; M. SAINT-GERMAIN Mathieu

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERE Robert ; M. LUPIET Serge

Délégués titulaires absents :

M. CAZALA Serge ; MME. DELSOL Sandrine ; M. GABOULEAUD Jean-Jacques ; M. HAURAT Jean-Yves ; M. LANNEGRAND Stéphane ; M. LARRODE Roger ; M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom ; M. MEUNIER Jean-Lou ; M. PAINGAUD Christophe ; MME. PEGUILHE Isabelle ; MME. PEYSALLE Florence ; M. VIDAILHET Jean-Paul

Délégués suppléants absents :

M. ALBERDI Daniel ; M. ARRIAU Philippe ; M. BARDERY Jean-Claude ; MME. CAZENAVE Isabelle ; MME. HOLVOET Rachel ; M. LANDRIEUX Alexis ; M. LASCOUMETTES Jean-Robert ; M. LAUDRIN Erwan ; M. MARQUIS Christophe ; M. SOUARN Boris



Pouvoirs :

M. BIENAIME Florian donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard

M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre donne pouvoir à M. COUBLUCQ Laurent

M. GARBAY Vincent donne pouvoir à M. CASSIAU Pascal

M. LABORDE-RAYNA Philippe donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric

MME. MINELLE Céline donne pouvoir à M. DAVANTES Jean-Charles

Secrétaire de séance : M. NOGUÈS David

Date de convocation : 08 juin 2026

DEL2026-18 : Création d'une Commission des marchés publics

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L.5214-23-1 relatifs au transfert de la compétence obligatoire GEMAPI attribuée au 1^{er} janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre,

CONSIDERANT que le territoire du Syndicat du bassin versant des Luys est constitué de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la Communauté de communes Chalosse Tursan, de la Communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys, de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, de la Communauté de communes des Luys en Béarn, de la Communauté de communes Nord-Est Béarn, de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, de la Communauté de communes Terres de Chalosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 applicables aux syndicats mixtes fermés,

VU le Code de la Commande publique,

CONSIDERANT l'article 10 des Statuts du Syndicat selon lequel le Comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires.

CONSIDERANT qu'il est ainsi possible de constituer une Commission des Marchés Publics chargée d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats.

CONSIDERANT que la terminologie de « Marchés Publics » recouvre les marchés, les accords-cadres et les marchés de partenariat,

Le Président propose en conséquence de créer une Commission Consultative temporaire ne pouvant excéder la durée du mandat en cours, désignée « Commission des Marchés Publics » dont le rôle sera de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires des Marchés-Publics.



Il est précisé que cette commission sera composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

VU la délibération N° 2026-10 en date du 18/05/2026 relative à l'élection du Président du syndicat,

La Commission sera présidée de droit par le Président.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu et le dossier à examiner sera transmise par voie électronique à chaque membre dans un délai de cinq jours francs au moins avant la réunion de la Commission.

Tout membre empêché d'assister à une séance de Commission peut donner pouvoir à un autre membre de la Commission ; un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Les débats ne peuvent se tenir que si la majorité des membres est présente. Ce quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

En conséquence, Monsieur le Président fait appel aux candidatures :

Se porte candidat pour la liste 1 concernant les membres titulaires de la Commission des Marchés-Publics :

M. CAYRAFOURCQ Frédéric

MME. GERMANEAU Sandrine

M. LOCARDEL Gérard

M. DUBOY Jean-Claude

M. BERNADET Pascal

M. NOGUÈS David

Se porte candidat pour la liste 2 concernant les membres suppléants de la Commission des Marchés Publics :

M. SOUSTRA Thierry

M. DUTREUILH Damien

M. MOLLES Christian

M. MUGAIN Nicolas

MME. ERIDIA Martine

M. CARRERE Baptiste



Le Comité syndical, après avoir entendu, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une « Commission des Marchés Publics » telle que définie ci-dessus

APPROUVE la composition, le rôle et le fonctionnement de ladite Commission

DECIDE par un vote à main levée de valider les listes proposées par Monsieur le Président à savoir :

Liste 1 concernant les membres titulaires de la Commission des Marchés-Publics :

M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LOCARDEL Gérard ; M. DUBOY Jean-Claude ; M. BERNADET Pascal ; M. NOGUÈS David

Liste 2 concernant les membres suppléants de la Commission des Marchés Publics :

M. SOUSTRA Thierry ; M. DUTREUILH Damien ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; MME. ERIDIA Martine ; M. CARRERE Baptiste

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
David NOGUÈS

Le Président,
Frédéric CAYRAFOURCQ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibas - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.